

THALES Services

Comité Social et Economique

Réunion ordinaire du 6 mai 2020

Pour la Direction

Jérôme GICQUEAU

Président du Comité par délégation et Responsable Développement Social

2E COLLEGE – NON CADRES

TITULAIRES		SUPPLEANTS	
Thierry MOLINARI	CFDT	Marie-Lauria CANCELLIER	CFDT
Anne-Marie DORE	CFDT	Jean-Philippe POULAIN	CFDT

3E COLLEGE – CADRES

TITULAIRES		SUPPLEANTS	
Philippe CHRETIEN	CFDT	Delphine PONTISSO	CFDT
Marie-Agnès GEOFFROY	CFDT	Yannick HERVOUETTE	CFDT
Pascal BOSSON	CFDT	Valérie MIALHE	CFDT
Nathalie DURPOIX	CFDT	Cyril TEYSSIER	CFDT
Fabrice ROBILLARD	CFDT	Magalie CRUCHON	CFDT
Carmen DEFLY	CFDT	Amadou AW	CFDT
Anthony PERROCHEAU	CFDT	Virginie MENARD	CFDT
Zahoua HAMADACHE	CFDT	Jérôme ROUQUAIROL	CFDT
Michel LAURENS	CFDT	Nicolas LE PLOMB	CFDT
Robert BECART	CFDT	Philippe LAMARRE	CFDT
Arnaud BONNET	CFDT	Pierre-Yves LABASTIE	CFDT
		COEYREHOURCQ	
Alain DEVILLECHABROLLE	CFE-CGC	Bertrand GILLES	CFE-CGC
Christine DEBARGE	CFE-CGC	Anne SILVE	CFE-CGC
Christian MADEC	CFE-CGC	Stéphane CHRZANOWSKI	CFE-CGC
Latifa HARRAS	CFE-CGC	Carole ZAMBON	CFE-CGC
Samuel BRUNEL	CFE-CGC	Guillaume CARRIERE	CFE-CGC
Véronique WARTEL	CFE-CGC	Sara CHEURFA	CFE-CGC
Philippe NICODEMO	CGT	Mickaël MARCINKOWSKI	CGT
Françoise MACE	CGT	Houda BEN ZAIED	CGT
Hervé ROUSSEL	CGT	Eric LEMAIRE	CGT
Xuan-Huong LUONG	CGT	Elise VEDOVATO	CGT
Claudine PERALDO	CFTC	Franck PEGOT	CFTC
Christian BACONNIER	CFTC	Freddy NIBERT	CFTC
Emmanuelle SPERY	CFTC	Gérald COMPOINT	CFTC

REPRESENTANTS SYNDICAUX

Stéphane MERIODEAU	CGT	Lionel GEZE	CFDT
Frank MARQUET	CFTC	Eric PARIS	CFE-CGC

ORDRE DU JOUR

(Les numéros à droite renvoient aux pages auxquelles les questions sont traitées)

PARTIE 1 : Attributions sociales et économiques.....	3
1. Approbation des procès-verbaux	3
1.1 CSE extraordinaire du 7 avril 2020	3
1.2 CSE extraordinaire du 8 avril 2020	3
1.3 CSE extraordinaire du 9 avril 2020	3
1.4 CSE extraordinaire du 10 avril 2020	3
1.5 CSE extraordinaire du 14 avril 2020	3
2. Présentation Trimestrielle de la Direction Commerciale	3
3. Situation économique générale	5
3.1 CA/PC/IFO à fin mars 2020.....	5
3.2 RAO et faits marquants mars / Avril (schéma offre stratégique 2020 -2021 / avant et après COVID - Principales affaires suspendues ou perdurant)	5
3.3 Stand-by.....	5
3.4 Point de situation sur les affaires ou projets suivants :	5
AMADEUS.....	5
4. Information concernant le déploiement de la nouvelle organisation Thales Services	8
5. Mise en place d'un Centre de Compétences Ingénierie France et conséquences pour Thales Services	9
6. Politique sociale	9
6.1 Suivi des expertises annuelles et calendrier des restitutions et consultations associées.....	9
6.2 Compte rendu de la Commission de suivi « Reprise d'activité ».....	9
6.3 Compte rendu de la Commission Egalité Professionnelle	9
6.4 Compte rendu de la Commission Emploi Formation	9
7. Temps de travail.....	9
7.1 Affaires tendues	9
7.2 Paiement des heures supplémentaires mensuelles et annuelles	9
7.3 Information sur des dérogations horaires à venir.....	9
7.4 Consultation sur les dérogations horaires présentées.....	9
PARTIE 2 : Attributions santé, sécurité et conditions de travail (éventuellement dans un CSE extra spécifique)	9
8. Comptes rendus des réunions de la CSSCT-C et des CSSCT régionales	9
9. Validation des principes de fonctionnement de l'établissement de Thales Services dans le cadre de la période de déconfinement - Crise Covid-19.....	10
10. Information complémentaire et consultation sur l'utilisation expérimentale de Wittyfit dans le cadre de la crise Covid-19	10
PARTIE 3 : Réclamations individuelles et collectives.....	10
11. Indemnités de site de février, mars et avril	10



Quelques précisions pour comprendre le compte-rendu :

- Les informations données par la Direction ainsi que ses réponses aux questions et remarques sont en caractères normaux.
- *Les questions et remarques des Elus sont en caractères italiques*
- ***Les déclarations d'une Organisation Syndicale ou du Comité dans son ensemble sont en caractères gras et italiques.***
- Le compte-rendu est rédigé par le Secrétaire du Comité ou son remplaçant ; ce ne sont pas les minutes de la réunion (mot à mot) mais une rédaction essayant de favoriser une compréhension claire des débats. Le compte-rendu est amendé par les Elus puis approuvé lors d'une réunion suivante en prenant en compte les remarques de la Direction.

La séance est ouverte à 9h

PARTIE 1 : ATTRIBUTIONS SOCIALES ET ECONOMIQUES

1. APPROBATION DES PROCES-VERBAUX

- 1.1 CSE extraordinaire du 7 avril 2020**
- 1.2 CSE extraordinaire du 8 avril 2020**
- 1.3 CSE extraordinaire du 9 avril 2020**
- 1.4 CSE extraordinaire du 10 avril 2020**
- 1.5 CSE extraordinaire du 14 avril 2020**

Ce point n'a pas été traité.

2. PRESENTATION TRIMESTRIELLE DE LA DIRECTION COMMERCIALE

Présentation effectuée par David VACCA

Le budget de prise de commandes de Thales Services s'élève à un peu plus de 443 millions d'euros, dont 294 millions pour la partie ex Groupe et 148 millions pour la partie Groupe. À fin mars 2020, la prise de commande s'élevait à 86 millions d'euros en recul de 5 millions d'euros par rapport au budget. En comparaison avec l'année 2019, le retard représente 4 millions d'euros pour la partie ex Groupe et 10 millions d'euros pour la partie Groupe.

Le contrat Newton Beyond d'infogérance du Groupe impacte la performance de début d'année, notamment sur la partie activité/projet. Un peu plus avait été entré en 2019, ce qui ne se retrouvera pas en 2020.

Pour la partie de prise de commande Groupe hors Newton, la performance apparaît légèrement en retrait. De même, aucun dossier structurant n'a été signé pour la partie ex Groupe.

L'impact du Covid-19 sur la fin du mois de mars s'est avéré assez faible et a été estimé à quelques millions d'euros. Cependant, cette somme aurait pu permettre d'atteindre le budget.

La situation par région apparaît variable. Paris-Ouest a eu une performance supérieure à l'an passé, mais est apparue sensiblement en retrait par rapport au budget 2020. Transverse est en revanche apparue en ligne avec son budget, mais en retrait par rapport à 2019, notamment sur la partie Groupe. La région Sud-ouest se trouve en avance par rapport à son budget, mais légèrement en retrait par rapport à l'an passé. Enfin, la région Est se trouve légèrement en retrait par rapport à son budget, mais en ligne par rapport à 2019.

Parmi les offres gagnées, de nombreuses activités sont des reconductions assez importantes, comme DSNA ou Piramid. Le dossier EDF Hydro SIC2 représente la commande 2020 de l'activité et Thales Services a regagné le référencement pour 4 + 2 ans. Ce contrat concerne les activités grenobloises depuis plusieurs années et sa pérennisation est importante. Le dossier Atlantic est quant à lui un nouveau client et concerne du développement logiciel dans la région lyonnaise.

De plus, l'entreprise a stabilisé le delivery pour Enedis et a donc atteint un régime de croisière très intéressant.

Il convient également de mettre en exergue le projet INA du Ministère de la Défense remporté l'an passé. Il est à bons de commande et l'entreprise doit remporter chaque dossier.

Pour l'AP-HP, nous avons également remporté un dossier stratégique.



Nous avons en effet remporté un appui au pilotage projet qui représentera 4 millions d'euros sur 4 ans.

Les affaires gagnées concernent-elles des réalisations sur nos sites ou chez nos clients ?

Les deux modèles sont concernés. Plusieurs affaires portent sur de la continuité d'activité. Atlantic a par exemple pour partie lieu chez le client et dans nos locaux.

Par ailleurs, le premier trimestre a été marqué par un certain nombre de dossiers perdus. Pour Paris-Ouest, le dossier Marco pour EDF était important. Il concernait du référencement et offrait la possibilité de pénétrer un périmètre big data dans le monde du logiciel pour une longue durée. L'entreprise n'est pas parvenue à remporter le dossier pour des raisons techniques, ayant obtenu une note éliminatoire.

De plus, l'Infogérance IDFM a été remportée par Atos pour des raisons financières. L'offre technique de Thales Services n'a pas permis de creuser un écart suffisant. L'entreprise restera en place jusqu'au mois de juin 2021.

Elle a également perdu le dossier Aéroport de Marseille au profit d'Econocom. La différence s'est faite sur le prix proposé.

La Surveillance Espace du CNES s'inscrivait dans le cadre de la venue du commandement de l'espace à Toulouse. CS, qui était déjà présent lors des études, a remporté le dossier.

Le dossier VITAM concernait le système d'archivage électronique de l'Etat. Il s'est joué sur quelques détails avec Smile.

Le dossier GIP Renater concernait le renouvellement du background réseau de Renater gagné 6 ans auparavant. L'offre n'était pas suffisamment bonne pour gagner.

Le dossier Big Data pour l'ACOSS a été remporté par Capgemini et le dossier Drill X pour Total a été remporté par BCG.

Pour finir le dossier pour le SHOM, sur l'information Nautique Critique a été reportée et redémarrera sous une autre forme.

Par ailleurs, la durée d'activité représente environ 1 an et le chiffre d'affaires suit une croissance régulière. En baisse en valeur absolue.

La prise de commande hors Groupe sur le top 20 est de 81% et augmente légèrement en proportion par rapport à l'année passée. Les comptes EDF, Acoss, la Poste sont en croissance. À l'inverse, les comptes CNES, Ministère de la Santé, IDFM, Orange et Amadeus sont en retrait. Schneider Electric est absent du top 20 suite à quelques régulations de début d'année, mais un enjeu de reconquête existe. Le compte SNCF est quant à lui en reconstruction totale.

Pour les salariés Amadeus, des perspectives de repositionnement vers d'autres périmètres clients ont-elles été identifiées ?

Nous essayons d'accompagner les activités du Groupe à remonter en puissance. Pour le sud-est, les comptes Acoss, BMS, ou TAS sont en soutien de l'activité. Nous approfondissons le sujet de manière plus globale en étudiant les possibilités d'accompagnement des entités du Groupe, où qu'elles soient en France.

Avant même la crise sanitaire, certains comptes se trouvaient déjà en retrait, comme SNCF, Schneider, Orange, ou Amadeus. La crise aura donc sans doute eu un impact encore plus fort.

Nous ne bénéficions pas encore d'une réelle visibilité pour l'année et les chiffres doivent être relativisés. Le compte CNES apparaît en retrait, mais il devrait être en soutien pour l'année 2020. En revanche, la situation du compte Orange est différente, puisque nous étions déjà en cours de repositionnement. De plus, nous ne faisons quasiment plus rien pour la SNCF et ce compte sera probablement impacté à court terme par la crise.

Les comptes impactés à court terme seront ceux qui repartiront le plus vite. Il s'agit surtout des comptes qui ont dû fermer leurs sites, car ils ne pouvaient pas fonctionner en télétravail, notamment Naval Group, Thales, le CNES. Les comptes défense et services publics reviendront en soutien de l'activité en 2020.

Dans le transport aérien, des comptes comme Amadeus et DSN dans une moindre mesure seront très impactés. Les comptes de la santé apparaissent quant à eux plutôt dynamiques. Les industriels de la santé comme Pierre Fabre sont toutefois un peu plus impactés. Ceux qui proposent du diagnostic médical, comme Biomérieux, sont au contraire dynamiques et sont très sollicités en ce moment.

Pour le monde de l'industrie en général, les situations sont à étudier au cas par cas. Schneider et la Poste seront probablement très impactés. Pour l'énergie, il convient de différencier l'électrique et l'oil&gas. Total sera



globalement impacté sur l'année, mais du fait de la crise pétrolière alors qu'EDF témoigne d'une certaine résilience.

Pourriez-vous détailler davantage le client Thales ?

Il faut décomposer Thales en secteur de marché. Les activités de SIX ou DMS sont plutôt porteuses pour nous. Nous sommes moins présents sur la partie aéronautique. Pour les aspects métiers, le soutien apparaît assez bon.

Qu'en est-il de la GBU DIS ? Le RFI est aujourd'hui infogéré par des concurrents et un plan de reprise progressive était en principe prévu.

Nous ne disposons pas des derniers éléments d'information sur ce sujet. Pour l'activité DIS en tant que telle, nous sommes en action *go to market*.

Pour la partie AVS, le centre de compétences intégré se trouve en pleine création. Même s'il ne prendra pas à Thales Services du marché à destination des autres GBU, il prendra la quasi-totalité des développements logiciels d'AVS. Or ils étaient initialement prévus pour Thales Services. Le volume sera donc inférieur.

Nous n'affirmons pas qu'il n'y a pas d'impact au niveau de Groupe, mais ce dernier se trouve dans un mode de résilience par rapport à ce que nous observons du marché externe. L'impact de la crise sur le Groupe sera plus fort durant le premier semestre, mais, pour le second, nous devrions bénéficier d'une montée en puissance. En revanche, il est impossible de dire si nous rattraperons le retard pris. Pour autant, ce sera l'opportunité d'engager différemment avec le Groupe. Il ne faut pas se mettre dans un schéma de préférence Thales Services, car la situation est difficile. Nous devons apporter de la valeur à notre client Thales. Nous discutons également d'activité *go to market* avec TAS.

Les suites du Covid feront souffrir la région Est et des BU partiront avec un handicap fort.

La région Est comprend Naval Group, Acoss, ou BioMérieux qui sont des comptes porteurs. À l'inverse, Schneider ou Amadeus sont effectivement en difficulté. Toutes les régions seront impactées. La BU entreprises pourrait se retrouver plus touchée que d'autres, mais tout est également question de temporalité. L'État ne supportera pas l'économie indéfiniment et son ambition reste que les entreprises rebondissent fortement en 2021. L'année 2020 consiste à bâtir des fondations solides pour 2021. La crise devrait s'étendre plus longtemps pour Amadeus, mais Schneider ou Total devraient se relancer à court terme. Au final, les situations seront variables et nous devons travailler nos fondamentaux.

Le marché risque de se tendre commercialement, ce qui constitue un risque réel.

Il y aura des opportunités, mais, pour remporter les affaires, nous devons être les meilleurs. Les petits acteurs très orientés sur l'assistance technique se trouvent dans une situation très délicate. Nous suivrons avec vigilance une potentielle guerre des prix. Nous devons nous focaliser sur nos dossiers stratégiques.

Comment nos commerciaux se sentent-ils ?

Une réunion avec les commerciaux est prévue à 11h. Nous n'avons pas reçu de feed-back négatif. La plupart des commerciaux sont impatients d'aller voir des clients. Nous devons leur permettre de se déplacer dans des conditions sanitaires sécurisées. Nous gardons de fortes interactions avec nos clients et avons réalisé des soutenances et des leads en mode *remote* complet.

3. SITUATION ECONOMIQUE GENERALE

3.1 CA/PC/IFO à fin mars 2020

3.2 RAO et faits marquants mars / Avril (schéma offre stratégique 2020 -2021 / avant et après COVID - Principales affaires suspendues ou perdurant)

3.3 Stand-by

3.4 Point de situation sur les affaires ou projets suivants :

AMADEUS

Présentation effectuée par Anne FIGUERO

À fin mars 2020, le chiffre d'affaires était en légère avance par rapport au budget et par rapport à la situation à fin mars 2019. De nombreux recrutements ont eu lieu en fin d'année 2019 pour suivre une tendance de croissance. Sans le Covid, le chiffre d'affaires se serait même avéré supérieur. L'avance prise devrait se perdre au fil des mois.



L'Ebit a décroché, avec un atterrissage à 2,8 millions d'euros à fin mars 2020 pour un budget à 6,8 millions, notamment à cause des coûts des personnels dans l'incapacité de travailler lors de la deuxième quinzaine du mois de mars. L'écart provenant des affaires était quant à lui plutôt conjoncturel.

Le cash est apparu globalement conforme au budget à -24 millions d'euros contre -21 millions. Un impact de la crise est attendu pour le reste de l'année.

L'inactivité a touché 700 salariés, mais l'impact porté dans les comptes se réduit à environ 500, car l'entreprise a pu facturer une partie de l'activité, notamment en assistante technique.

Le détail de l'impact sur les prises de commandes montre que la région Paris-Ouest est la plus touchée. Une prise de commandes en infogérance peut se décaler à 2021. La région sud-ouest est la moins touchée.

Concernant l'impact sur le chiffre d'affaires, les analystes de marché ont émis plusieurs hypothèses, avec une reprise en 2021, une reprise par à-coups avec des périodes de confinement. Les simulations réalisées par le Groupe ciblent plutôt un scénario modéré avec une reprise en 2021. Il existe des différences entre les segments de marché. L'assistance technique possède des activités à cycles courts qui ont été rapides à s'arrêter. Depuis fin avril, les redémarrages sont progressifs.

La situation est contrastée selon les clients et la géographie et l'impact sur le chiffre d'affaires s'élèverait à -34 millions d'euros par rapport au budget prévu.

Thales Services a rapidement mis en place des actions, avec le gel des embauches dès le 18 mars. Des dérogations pourront naturellement être décidées, notamment pour des métiers comme la cybersécurité. L'entreprise a également bloqué son plan de développement en Roumanie. Parmi les 9 collaborateurs qui étaient dédiés à Thales Services, 2 ont été reclassés. Des réflexions sont en cours pour de l'activité de tests de faille de sécurité des logiciels, mais le reste est à présent gelé.

Par ailleurs, plusieurs deals stratégiques ont basculé de Q2-2020 à 2021 : EDF UNITTEP, S2E, DINUM, LISI Automotiv, DGFIP Foncier, Ministère de la Justice SITENJ. Les reports peuvent également avoir un impact positif à court terme, car certains contrats en court comme S2E se prolongent.

L'évolution de la situation des salariés est ensuite abordée. Des salariés peuvent être en partie en télétravail et pointer quelques heures en stand-by.

Comment décidez-vous qu'un salarié est en stand-by et non en chômage partiel ?

Nous ne décidons pas nous-mêmes. Si un collaborateur n'a travaillé que 70% de son temps sur un projet, il déclare un temps de stand-by.

Quelle est l'articulation avec l'activité partielle ? En principe, pour un projet en charge à 70%, les salariés doivent tourner.

L'activité partielle est suivie très finement. Nous indiquons un taux d'activité partielle. Si un client souhaite une présence à 70%, mais 30% en activité partielle, nous renseignons ce taux. En revanche, le stand-by n'est pas renseigné aussi finement.

Pourquoi des salariés sont-ils inscrits en non renseignés ?

Nous ne pouvons vous répondre formellement. Il s'agit probablement d'oublis. Le fichier fait 4.000 lignes et il suffit de l'absence d'un manager ou d'un petit problème pour aboutir à des non renseignés. L'essentiel est de tenir compte de l'alerte en vue d'une correction ensuite. Le fichier est un outil de travail et il montre des évolutions et des tendances intéressantes.

Nous pensions qu'avec la crise, aucune différence n'existait entre le stand-by et l'activité partielle. Le stand-by correspond-il toujours à des salariés payés à 100%, mais sans travail ?

En effet. Au départ, il n'y avait plus de différence entre le stand-by et la crise Covid. Cependant, le chômage partiel est soumis à des règles très précises et certains cas ne peuvent entrer dans les critères.

Par ailleurs, une forte proportion de collaborateurs étaient en congé en semaine 20 et 21. Le mois de juin arrivant, les mesures sociales cesseront pour l'essentiel et les congés diminueront. Sauf reprise, le volume de chômage partiel pourrait augmenter. Le pic est prévu pour la fin juin.

En principe, si un projet tourne à 50% de charge, cette dernière doit être répartie entre tous les salariés, qui travaillent donc par rotation. Ceux en congé payé ou en arrêt maladie ne sont pas concernés. En revanche, dès lors que des JRTT ou autres leur sont imposés, ils doivent s'inscrire dans la rotation d'effectif. L'activité partielle doit en principe légalement être partagée entre tous les salariés susceptibles de réaliser le travail.



Nous n'avons pas été en mesure de monitorer le suivi des mesures sociales ou des congés payés, mais nous pourrions les reconstituer rétroactivement. Des salariés ont pu être concernés par des mesures sociales de l'accord de Groupe et ne sont jamais entrés dans le dispositif d'activité partielle.

Nous avons besoin de comprendre clairement que le partage du travail imposé par la loi a bien eu lieu.

Chaque situation est spécifique et nous essayons de maintenir une équité. Pour exemple, imaginons que l'ensemble des recruteurs de la DRH ont été placés en activité partielle à 100%. Si les recruteurs avaient possédé des spécialisations différentes, certains auraient pu rester sollicités pour des métiers précis compte tenu de leur expertise.

Les membres du CSE ont besoin de pouvoir vérifier qu'un véritable roulement est organisé entre les salariés au sein des unités de travail impliquées dans de l'activité partielle. De plus, il est sans doute parfaitement possible de réaliser des extractions pour déterminer les salariés en JRTT collectif, en congés par anticipation, etc.

Nous reconstituerons ces données progressivement pour vous les présenter.

La déclaration d'activité par Thales Services est-elle formulée en volume d'heures ?

Elle est formulée en volume d'heures et en nombre de salariés.

La présentation est difficile à suivre. Nous peinons à évaluer l'évolution du chômage partiel. Pourriez-vous nous présenter le volume d'heures d'activité partielle réalisé ?

À date, environ 400.000 heures ont été réalisées au total.

À Bordeaux, les données montrent que seul un salarié serait présent sur site client. Seulement, la dernière réunion des représentants de proximité a permis de constater que 6 salariés se trouvaient en réalité sur site client, dont 3 depuis le mois d'avril. Le nombre de salariés en absence payée est de 68 et seulement 8 se trouvent en activité partielle. De plus, pour le compte EDF, un salarié télétravaille alors que l'autre a dû épuiser tous ses congés et a été placé en JRTT collectif.

Il s'agit d'un document de travail, qui peut être entaché d'erreurs à la marge en milieu de mois. En outre, un salarié peut être inscrit en site client ou en télétravail en semaine 10. Seulement, s'il passe en congé payé en semaine 14, alors il changera de colonne et quittera la case site client.

Où en est la sous-traitance depuis le dernier CSE ?

Elle est en décroissance dans la plupart des unités, même si elle reste loin d'être à 0.

Nous possédons de nombreux exemples montrant que la règle de répartition entre les salariés n'est pas respectée. Or cette règle commence dès lors qu'un salarié est placé en JRTT employeur. Nous vous le répétons depuis plusieurs semaines, mais aucune décision n'est prise et les managers continuent à agir comme bon leur semble. Pourtant, l'entreprise risque ensuite de ne pas percevoir les aides de l'État. L'entreprise ne respecte pas la loi et risque une sanction. Vous ne faites rien à part nous communiquer des chiffres flous. Que des salariés puissent être placés en activité partielle ou JRTT employeur alors que d'autres travaillent à 100% est un scandale. Ce dernier doit cesser.

Par ailleurs, à Lyon, aucun salarié n'est inscrit en site client. Pourtant, certains sont venus à plusieurs reprises chercher des EPI pour travailler sur le site BioMérieux. La fiabilité des chiffres promise en commission de suivi n'est donc pas respectée.

De plus, contrairement à ce qui a été affirmé, la sous-traitance n'est pas en baisse. Nous disposons de nombreux exemples.

Cette affirmation est fausse. La sous-traitance est passée de 268 à 217 personnes entre mars et avril 2020.

Pourtant, un nouveau projet a démarré à Bordeaux la semaine dernière. Au lieu d'utiliser le FNE pour diminuer l'activité partielle, vous avez décidé de prendre de nouveaux sous-traitants. Vous utilisez le FNE pour le plan de développement de compétences, et non pour réduire l'activité partielle.

Les chiffres globaux montrent une baisse de la sous-traitance. Le nombre de prestataires de service a diminué de 50 à 60 personnes environ. Cependant, nous ne descendrons jamais à 0 sous-traitant. Il peut exister des contre-exemples et nous devons rester vigilants. Nous n'avons aucun intérêt à pousser la sous-traitance alors que notre objectif est de faire revenir le maximum de salariés en activité.

La nouvelle organisation que nous souhaitons mettre en place au 1^{er} juillet 2020 doit également permettre de monitorer la gestion des compétences et éviter ces écueils pour conduire notre activité plus efficacement. Notre



objectif actuel est bien de réduire la sous-traitance et de privilégier l'emploi, même si de la sous-traitance perdurera dans certains cas.

Nous vous avons réclamé en avril une vision précise des compétences clefs qui maintiennent l'activité en sous-traitance. Nous ne l'avons pas obtenue, ce qui crée des quiproquos. Dès lors, nous pourrions envisager les formations nécessaires pour que les salariés montent en compétence et quittent le chômage partiel. De plus, nous avons besoin de vérifier le partage entre les salariés en chômage partiel et ceux qui télétravaillent ou se trouvent sur site client. Vous devez également suivre ces données pour la DIRRECTE.

De plus, pour rétablir un climat de confiance, nous avons besoin d'informations plus claires. Par exemple, quelle est la définition précise d'une unité de travail ? Pourriez-vous nous transmettre la liste de ces unités de travail ?

Les éléments de reporting construits ont en partie découlé des demandes des membres du CSE. Tout n'est pas parfait, mais l'objectif est bien de partager de l'information. Les grands volumes permettent de suivre l'évolution de la reprise d'activité.

Toutes les affaires qui reprenaient devaient être présentées en CSE ou CSSCT pour établir clairement le nombre de salariés en activité partielle, sur place, etc. Dans ce cadre, nous pourrions connaître les différentes unités de production. Ces données sont indispensables pour suivre la réalité exacte de l'activité partielle.

Les faits marquants des régions sont ensuite abordés. Chacune a délivré la situation de ses 10 projets principaux. Le plan de reprise d'activité avec Naval Group à Ollioules est à revoir. L'objectif est d'aboutir à une vision plus fine d'ici la fin de la semaine. De plus, la situation est extrêmement tendue avec Amadeus. La baisse d'activité est brutale et le nombre de collaborateurs passera d'environ 70 avant la crise à environ 15 au deuxième semestre 2020. Il faut espérer que la décision Groupe de donner la préférence à Thales Services par rapport à d'autres sous-traitants aidera à compenser cette chute brutale. La nouvelle organisation devrait également favoriser une meilleure gestion nationale des ressources techniques.

Paris Ouest fonctionne beaucoup en télétravail, avec peu de demandes de reprises sur sites Thales. Les grands projets ont continué dans le Sud-Ouest. SECMON a eu besoin de revenir sur site rapidement. L'Infogérance Pierre Fabre au global donne satisfaction. L'activité MOCER est appelée à se poursuivre, mais des incertitudes demeurent, car ce client est financé par les taxes que les compagnies aériennes payent lorsqu'elles volent.

Par ailleurs, concernant le projet TAS One It infogérance, TAS a réclamé de rapatrier l'intégralité de l'équipe sur site. Cependant, la prestation est forfaitisée et Thales Services ne ressent pas l'intérêt de faire revenir les collaborateurs sur site.

Transverse a maintenu de l'activité à Vélizy pour Dune. SERPAM est remonté en puissance récemment. Pour ACP 127, le télétravail a causé des problèmes et une reprise a été décidée au cours du mois de mai.

4. INFORMATION CONCERNANT LE DEPLOIEMENT DE LA NOUVELLE ORGANISATION THALES SERVICES

Présentation effectuée par Anne FIGUERO et Pascal LAINE

La bascule vers Thales Services 2020 a été confirmée pour le 1^{er} juillet 2020. Cette évolution de l'organisation est adaptée à la post-crise Covid-19. La crise affecte le marché avant tout par secteur de marché. Il faut donc travailler le marché par secteur, et non par région géographique. L'entreprise pourra déterminer où redéployer ses postes commerciaux et où placer ses investissements d'avant-vente. Les géographies seront fortement impactées. À cet égard l'organisation nationale des forces d'ingénierie est le meilleur moyen de faire face et, au-delà, d'avoir la meilleure agilité pour accompagner le redémarrage du business là où il est et là où il sera.

Thales 2020 permettra d'organiser le travail en mode projet afin d'aligner l'ensemble des équipes concernées vers l'objectif commun de respect de l'engagement de satisfaction du client. En synthèse, l'évolution d'organisation sera essentielle pour préserver une dynamique positive et répondre aux enjeux et défis à venir.

Dans ce contexte, les collaborateurs ont remonté une réelle attente face à la mise en place de l'organisation. Au niveau plus technique, pour faciliter le déploiement du projet de Groupe Enjoy, l'entrée progressive dans les outils SI/RH a été anticipée entre fin mai et juin. En parallèle, un dispositif d'accompagnement au changement est en cours d'élaboration.

Avant la crise Covid, un accompagnement par Thales Consulting était envisagé. Seulement, cette entité a ensuite subi des difficultés de charge importantes. Ainsi, l'accompagnement au changement passera par l'équipe conseil de CTE. Une réunion de lancement a eu lieu la veille de la séance actuelle afin de lister les priorités urgentes avant le 1^{er} juillet 2020 et d'élaborer le plan de communication pour capter au mieux les éléments du terrain. En raison de la crise sanitaire, la collaboration à distance fera l'objet d'une attention renforcée.

Les outils comptables de gestion seront-ils mis à jour ? Pourrions-nous réellement continuer à effectuer un suivi au niveau des sites ?



La matrice de transfert comprend des centres d'analyse. Les collaborateurs y sont répertoriés dans une structure et un site. Il est donc parfaitement possible de reconstituer une consolidation par site.

Cependant, nous avons compris que la Direction ne souhaitait plus faire de consolidation par site. Les représentants de proximité ont besoin de ce genre de données.

L'objectif n'est en effet plus de consolider les données par site. Pour autant, chaque salarié est par définition rattaché à un site par son contrat de travail. Tout dépendra donc des données que vous souhaitez connaître.

Quand le planning de la mise en place du PTU sera-t-il revu ?

Nous n'avons pas d'information supplémentaire sur le sujet et nous notons votre question.

Nous souhaitons le détail de l'organisation de la partie du nouveau centre de compétences build DIO.

Vous l'aurez.

5. MISE EN PLACE D'UN CENTRE DE COMPETENCES INGENIERIE FRANCE ET CONSEQUENCES POUR THALES SERVICES

Présentation effectuée par Anne FIGUERO

La GBU Thales Services est-elle sollicitée par la mise en place du centre de compétence ingénierie France ?

Nous ne sommes pas sollicités. Nous avons obtenu des mesures particulières vis-à-vis de la sous-traitance que les autres GBU pourraient avoir à engager.

Un projet social est en cours à AVS et le CSE doit être consulté. Nous y verrons ensuite plus clair. Le Groupe souhaite traiter en parallèle les deux axes de solidarité que sont le recours préférentiel à Thales Services, et l'organisation d'AVS. Nous ne devons pas compter sur la sollicitation préférentielle uniquement, mais bien sur notre valeur ajoutée pour les autres entités du Groupe. Les politiques de sous-traitance prises par le Groupe sont complémentaires.

Pour la partie AVS, ce qui devait initialement partir en Roumanie devait finalement être réorienté vers le centre intégré à AVS pour les demandes des autres GBU. Dans ce cadre, il serait normal que Thales Services ne soit pas sollicitée.

À ce stade, nous n'avons en effet absolument pas été sollicités. Nous avons construit une démarche parallèle pour diminuer nos charges d'ici la fin de l'année.

6. POLITIQUE SOCIALE

- 6.1 Suivi des expertises annuelles et calendrier des restitutions et consultations associées**
- 6.2 Compte rendu de la Commission de suivi « Reprise d'activité »**
- 6.3 Compte rendu de la Commission Egalité Professionnelle**
- 6.4 Compte rendu de la Commission Emploi Formation**

Ce point n'a pas été traité.

7. TEMPS DE TRAVAIL

- 7.1 Affaires tendues**
- 7.2 Paiement des heures supplémentaires mensuelles et annuelles**
- 7.3 Information sur des dérogations horaires à venir**
- 7.4 Consultation sur les dérogations horaires présentées**

Ce point n'a pas été traité.

PARTIE 2 : ATTRIBUTIONS SANTE, SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL (EVENTUELLEMENT DANS UN CSE EXTRA SPECIFIQUE)

8. COMPTES RENDUS DES REUNIONS DE LA CSSCT-C ET DES CSSCT REGIONALES

Ce point n'a pas été traité.



9. VALIDATION DES PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT DE L'ETABLISSEMENT DE THALES SERVICES DANS LE CADRE DE LA PERIODE DE DECONFINEMENT - CRISE COVID-19

Ce point n'a pas été traité.

10. INFORMATION COMPLEMENTAIRE ET CONSULTATION SUR L'UTILISATION EXPERIMENTALE DE WITTYFIT DANS LE CADRE DE LA CRISE COVID-19

Ce point n'a pas été traité.

PARTIE 3 : RECLAMATIONS INDIVIDUELLES ET COLLECTIVES

11. INDEMNITES DE SITE DE FEVRIER, MARS ET AVRIL

Ce point n'a pas été traité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h40

Le Secrétaire du Comité



Philippe CHRETIEN

Le Président du Comité par délégation



Jérôme GICQUEAU

